

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 avril 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Jérôme CROS - Mélanie RUZafa - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE- Luc CABROL

Ont donné pouvoir : Nicole GIMENO à Françoise CANOVAS Hugo MUSSET à Julie DURAND
Tatiana CORREIA DE JESUS à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2026 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUITE AUX INONDATIONS DU 15 DECEMBRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2012/135 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet en date du 22 octobre 2012 par laquelle la Communauté crée un fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiments et travaux publics des communes rurales et fixe le taux d'intervention à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an,
DECIDE de solliciter un fonds de concours de 9454.40 € HT pour 2026, auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour la rénovation de voirie suite aux inondations du 15 décembre 2025

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES :	18 908.80 € HT
RECETTES : Communauté d'Agglomération	9454.40 € HT FDC 2026
Commune	9454.40 HT
TOTAL SUBVENTION	9454.40 € HT

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 28 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 29 avril 2026

Le Maire

Jérémy ALQUIER

